

COMMUNIQUÉ - 09/02/2015

Le vélo dans la feuille de route environnementale

Dans la feuille de route environnementale pour 2015, qu'il a présentée le 4 février, le Gouvernement entend favoriser les mobilités actives en incitant les entreprises à encourager l'usage du vélo par leurs salariés. Ce mécanisme incitatif, demandé sans relâche par le Club des villes et territoires cyclables et le Club des parlementaires pour le vélo, sera inscrit dans les lois de finances de la fin de l'année. Les deux réseaux de territoires et de parlementaires pour le vélo se félicitent de cet engagement pour faire du vélo un levier pour la transition écologique. Autrement dit un outil concret et efficace au service du pouvoir d'achat et des politiques publiques de mobilité, d'aménagement du territoire, de santé et de citoyenneté.

Les déplacements domicile-travail demeurent un levier important pour inciter aux changements de comportement de mobilité. Même s'ils perdent de l'importance relative dans l'ensemble des motifs déplacements, ils continuent de structurer la mobilité quotidienne. Encourager les employeurs qui, notamment dans le cadre de Plan de déplacement d'entreprise ou d'administration, facilitent l'usage du vélo par leurs salariés, est un processus gagnant-gagnant tant les bénéficiaires sont importants pour l'employeur, le salarié et la collectivité. Le Club des villes et territoires cyclables et le Club des parlementaires pour le vélo se félicitent que les mesures incitatives - comme la création de l'indemnité kilométrique vélo - qu'ils ont proposées et soutenues, soient désormais inscrites dans le projet de Loi pour la transition énergétique et la croissance verte qui va être débattu au Sénat et dès à présent fléchées dans la Loi de Finances via la feuille de route environnementale pour 2015.

Les incitations fiscales liées à l'indemnité kilométrique vélo - dont l'expérimentation récente a montré tout le potentiel en termes de report modal et de développement de l'usage du vélo - et à l'acquisition de flottes de vélo par les entreprises afin de les mettre à disposition des salariés ou de leur en faciliter l'acquisition sur le modèle du système britannique *Cycle to work*, constituent des leviers indispensables pour un vrai saut qualitatif et quantitatif de la pratique du vélo en France.

Après le succès des systèmes de vélos en libre-service, c'est avec la mobilité domicile-travail qu'il est possible d'obtenir de fortes hausses de part modale vélo.

En outre, en développant massivement le vélo, l'État économisera sur la facture énergétique et diminuera les impacts environnementaux de la voiture. En matière de santé publique, près de 5 milliards d'euros sont économisés chaque année avec une pratique actuelle du vélo autour de 3%. Une pratique de 12 à 15% à horizon 2020 (niveau actuel de nombreuses villes européennes) permettrait d'engranger une économie de 15,4 milliards d'euros par an. L'État bénéficiera également des rentrées de TVA liées au développement des ventes de vélos de bonne qualité.

Le Club des villes et territoires cyclables et le Club des parlementaires pour le vélo se félicitent également que, à leur initiative, des amendements en faveur du stationnement et de l'embarquement des vélos dans les autocars figurent désormais dans le projet de loi pour la croissance et l'activité (Loi Macron). Comme ils s'y étaient engagés lors du lancement du Club des parlementaires pour le vélo en 2012, ils continueront de saisir toutes les opportunités législatives et veilleront à l'application des avancées obtenues pour que le vélo déploie enfin tout son potentiel et, tout particulièrement en 2015, permette ainsi de réussir l'ambition de « *faire de la France la nation de l'excellence environnementale* » selon le vœu du Président de la République.

Communication Médias : Claude Lisbonis Communication / CLC

+33 (0)1 42 02 17 40 / 06 20 67 18 66 – clc@claudelisbonis.com

Le Club des villes et territoires cyclables, réseau de collectivités territoriales, créé en 1989 par 10 villes pionnières, rassemble aujourd'hui plus de 1 500 collectivités territoriales : communes, agglomérations, départements, régions. Les élus réunis au sein du Club agissent pour développer l'usage du vélo au quotidien — mode de transport à part entière —, les modes actifs et les politiques de mobilité et d'aménagement urbain durables. Il est présidé par Pierre Serne, vice-président du Conseil régional d'Île-de-France.

www.villes-cyclables.org

Le Club des parlementaires pour le vélo, créé le 5 juillet 2012 à l'initiative du Club des villes et territoires cyclables, rassemble 100 parlementaires, députés et sénateurs, de toutes tendances politiques. Il a pour objectif de promouvoir l'utilisation du vélo comme mode de transport à part entière et dans toutes ses composantes – utilitaire, loisirs, tourisme, sport – en lui accordant un statut particulier dans les textes et projets législatifs. Il est co-présidé par Alexis Bachelay, député des Hauts-de-Seine, Denis Baupin, député de Paris, vice-président de l'Assemblée nationale, Philippe Goujon, député de Paris, et Fabienne Keller, sénatrice du Bas-Rhin.

<http://www.villes-cyclables.org/?mode=evenements-club-parlementaires-velo>